



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

TITRE DE VOYAGE REFUGIE : 1ère demande et renouvellement

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

Tous les documents en langue étrangère doivent être TRADUITS en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français

ORIGINAUX OU PHOTOCOPIES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

- Formulaire de demande de titre de voyage dûment complété et signé
- 2 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droit face à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagés. **Pas de copie**
- 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse (format lettre simple : 11 x 22 cm)
- 1 enveloppe **format A4 timbrée à 3,80 euros, mentionnant vos nom et adresse** (ce document vous sera rendu si le dossier adressé par voie postale est complet au 1^{er} envoi)
- Décision de l'O.F.P.R.A. ou de la C.N.D.A. reconnaissant la qualité de réfugié : **copie**
- Carte de séjour en cours de validité, si renouvellement : **copie**
- Acte de naissance et/ou acte de mariage délivré par l'OFPRA : **copie**
- Justificatifs de domicile récent (daté de moins de 6 mois) : **copie**
 - Quittance de loyer, facture d'électricité ou téléphone fixe ou portable, avis d'imposition
 - si vous êtes hébergé(e) : attestation datée et signée de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Ancien titre de voyage, si renouvellement : **original**
- Pour un enfant mineur :
 - Acte de naissance (français si l'enfant est né en France) : **original**
 - Livret de famille de l'OFPRA **et** certificat administratif de l'OFPRA : **copie**
 - Cartes de séjour en cours de validité des parents : **copie**
 - Certificat de scolarité de l'année en cours ou carnet de santé pour les enfants de moins de 3 ans : **copie**
 - D.C.E.M. de l'enfant
 - Accord écrit des deux parents pour la délivrance du titre

Dès vérification de la complétude du dossier, **un rendez-vous vous sera donné** pour finaliser votre demande. A cette occasion, **vous devrez apporter impérativement les originaux des documents de la liste ci-dessus.**

Le service des étrangers (téléphone : 0 806 001 047) est ouvert uniquement sur CONVOCATION OU SUR RENDEZ-VOUS.

Les droits et taxes exigés seront perçus à la remise de la carte de séjour.